

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ**

**Séance du 11 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le onze juin à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2020

Membres en exercice: 19

**Présents :** Mesdames TORTIGUE Hélène, DUPRAT Maryse, DUPOUY Colette, GUILHORRE Véronique, LAGOUARDETTE Joëlle, NEL Caroline, SAINT-JEAN Valérie, TACHOIRES Geneviève, Messieurs GARBAY Alain, NOUGARO Ludovic, BESSELLERE Guillaume, BUOSI Daniel, CHARMAN Maxime, LAFOURCADE Dominique, LARRERE Sébastien, MARTINEZ Oriol, MROZINSKI Laurent.

**Excusés :** SABATHIÉ Sandrine

Hélène TORTIGUE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Pascal CASSIAU laisse la parole à Laura LAVIGNETTE, Secrétaire Générale, qui se présente au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

-----

### **Adoption du règlement intérieur**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal l'obligation nouvelle pour la commune d'instaurer un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant l'installation. Il fixe notamment la fréquence des réunions, le régime des convocations, les droits des élus, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune.

Le règlement intérieur annexé est adopté à l'unanimité.

### **Indemnités de fonction des adjoints et du maire**

Monsieur le Maire explique le mode de calcul des indemnités du maire et des adjoints. Celles-ci sont déterminées par pourcentage du montant brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux maximal est calculé en fonction de la population totale de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de calculer les indemnités du maire et des adjoints au taux maximal de la tranche des communes de 500 à 999 habitants, ainsi que d'adopter un versement mensuel.

### **Délégations de pouvoir au maire**

Monsieur le Maire expose le principe des délégations que le Conseil Municipal peut lui accorder pour la bonne marche des services et une meilleure efficacité de l'action municipale, sachant que le Maire est tenu de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- La passation et la signature des marchés jusqu'à 207 000€ H.T.,
- Le droit de préemption institué sur la commune jusqu'à un montant de 200 000€.

### **Désignation des membres à la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire présente le rôle de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité,

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ludovic NOUGARO	Véronique GUILHORRE
Alain GARBAY	Joëlle LAGOUARDETTE
Maryse DUPRAT	Guillaume BESSELLERE

### **Election des membres du CCAS**

Monsieur le Maire présente le rôle du CCAS et la méthode de composition du Conseil d'Administration.

Sont élus à l'unanimité : Joëlle LAGOUARDETTE, Laurent MROZINSKI, Colette DUPOUY et Hélène TORTIGUE.

Sont présentés par Monsieur le Maire, sous réserve de leur accord, Sandrine LESGOURGUES, Myriam BARGELES, Christian LASSERRE et Simone LESPARRE.

### **Formation des élus**

Monsieur le Maire présente une disposition du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant un droit à formation à leurs fonctions pour les élus. Monsieur le Maire explique que l'offre de formation n'est pas connue à l'avance, celle-ci étant formulée par les organismes au fur à mesure de l'ouverture de sessions. Véronique GUILHORRE demande à ce que les élus soient informés par mail des différents catalogues de formations. Les services administratifs communiqueront les informations aux élus dès réception. Monsieur le Maire indique la possibilité de suivre une formation en visioconférence sur le budget les 22 et 23 juin.

Une enveloppe de 5000€ pour l'année 2020 est décidée à l'unanimité.

## **Protection des élus**

Monsieur le Maire expose l'obligation faite aux communes par la loi Engagement et Proximité de souscrire un contrat d'assurance pour le maire et les élus titulaires d'une délégation. Ce contrat doit couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection. Le coût de cette souscription sera compensé par l'Etat par le biais d'une dotation annuelle.

A la question d'un éventuel doublon avec les assurances souscrites personnellement par les élus, Monsieur le Maire indique que cette protection couvre les actes réalisés dans le cadre d'élu uniquement. Monsieur le Maire indique en réponse à une interrogation que cette protection ne couvre que les élus titulaires d'une délégation et lui-même.

Après vérification des contrats d'assurances déjà souscrits, le Conseil Municipal valide la signature d'un tel contrat.

## **Location de garage**

Monsieur le Maire présente avec un plan les différents garages appartenant à la commune, qui peuvent être loués. Il rapporte la demande d'un locataire de la commune qui souhaite louer un garage supplémentaire en sus de celui déjà occupé. Une autre personne a émis la demande de louer deux autres garages. Trois garages étant libres, Monsieur le Maire propose la location de ceux-ci, au loyer de 20€ par mois par garage.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants.

## **Tarifs bois**

Monsieur le Maire présente les différents services proposés par la mairie concernant la vente de bois. L'exploitation des parcelles destinées à la vente ayant commencé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des tarifs de vente.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- 25€ TTC le m<sup>3</sup> apparent pour les habitants de la commune
- 33€ TTC le m<sup>3</sup> apparent pour les personnes extérieures à la commune.

Geneviève TACHOIRES interroge Monsieur le Maire sur l'accès aux ventes de bois pour les personnes extérieures à la commune et les quantités vendues. Monsieur le Maire explique que la priorité est donnée aux habitants de la commune, puis, les volumes étant sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre, les coupes non réservées sont proposées aux extérieurs.

La découpe et la livraison sont facturées par l'entreprise en charge de l'exploitation forestière, les tarifs à ajouter au prix du m<sup>3</sup> sont les suivants :

- Chargé en 2m sur place : 5€
- Livré en 2m : 11€
- Livré en 50cm : 27€
- Livré en 33cm : 29€

## **Tarifs de cantine et de garderie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation à l'horizon 2022 de s'approvisionner local avec une proportion de produits issus de l'agriculture biologique. Il laisse la parole à Hélène TORTIGUE, qui retrace l'évolution des tarifs de la cantine, et évoque la nécessité de réaliser le calcul du coût total par repas. Maryse DUPRAT demande si avec le recours aux circuits courts, la commune subirait une hausse du coût de revient. Hélène TORTIGUE indique que l'approvisionnement local est déjà mis en place progressivement, et qu'une augmentation de 2000€ est supportée chaque année.

Monsieur le Maire rappelle l'importance des impayés de cantines, qui se traduisent pour certains en admission en non-valeur. Hélène TORTIGUE expose que la cantine de Pomarez est l'une des moins chères en tarif unique, beaucoup de communes pratiquant le tarif indexé sur le quotient CAF. Elle suggère une augmentation de 0.10€ par repas dès la rentrée, et de renforcer le recours aux produits bio et locaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation des tarifs. Suite à suggestion, les raisons de cette hausse seront expliquées lors du prochain bulletin municipal, accompagné de l'historique des tarifs. En ce qui concerne les impayés, des propositions de recouvrements seront faites rapidement, afin d'apurer les dettes avant la rentrée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à s'intéresser désormais aux tarifs de la garderie. Rappel est fait du fonctionnement en régie, avec l'achat de carte à l'avance, ce qui empêche les impayés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des tarifs précédents.

## **Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire explique le procédé d'admissions en non-valeur de certaines créances de la commune. Ce sont des dettes d'années antérieures, dont le recouvrement est devenu impossible.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la liste de titres présentée.

## **Cession de jouissance de la licence IV**

Une demande de location, avec une proposition de tarif a été réceptionnée par Monsieur le Maire pour la location de la licence IV de la commune. La proposition est de 100€/mois la première année, puis 150€/mois la suivante en cas de succès. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du commerce aux tarifs mentionnés, désigne Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte de cession de jouissance, et décide que les frais notariés seront à la charge du locataire.

## **Marché de travaux salle André Garbay**

Monsieur le Maire cède la parole à Ludovic NOUGARO, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des bâtiments. Présentation est faite de la nature des travaux (élévation des niveaux de sécurité, rénovation de l'enveloppe du hall des sports, et création d'une extension). Concernant le planning, le dossier de consultation est en cours de validation au sein de la mairie, le dossier devant être présenté à la commission en juin. Il sera ensuite exposé au Conseil Municipal lors de la séance de juillet ; le lancement de la consultation se ferait en septembre, pour un commencement des travaux espéré en 2021. Les interventions des entreprises auront un impact sur l'occupation des salles, le choix du planning devra être fait avec attention.

Ludovic NOUGARO annonce aux membres du Conseil Municipal que des réflexions d'économies d'énergies seront systématiquement menées lors de travaux sur les bâtiments. Monsieur le Maire ajoute qu'il est du devoir de chacun des membres de prendre en compte le critère des économies lorsqu'ils prendront une décision pour la commune. A l'interrogation des économies réalisées avec la chaudière bois, Monsieur le Maire affirme qu'elles sont présentes, et qu'elles le seront d'autant plus avec les travaux à venir.

-----

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire continue la séance avec les questions diverses.

- Déconfinement : le protocole de l'école étant très lourd, tout le personnel d'entretien y est mobilisé, jusqu'à nouvel ordre. De ce fait, le nettoyage récurrent des salles communales est impossible. Un planning de désinfection est établi (sous réserves de nouvelles annonces gouvernementales) afin de permettre aux associations de les fréquenter à nouveau. Celles-ci s'engageront à respecter le protocole qui leur sera transmis par la mairie, sous peine de se voir refuser l'accès aux locaux. La responsabilité sera celle des présidents des associations. Les produits de nettoyage ainsi que les fiches d'utilisations seront mis à disposition.
- Le terrain de rugby sera remis en état sous quinzaine.
- Une expertise est en cours pour les arènes suite aux dégâts causés par la grêle.
- Proposition de GASCON LANAS : il s'agit d'une association souhaitant proposer un spectacle avec de jeunes coursaires au profit de la course landaise. Ils demandent le prêt des arènes, et s'occupent de toute l'organisation. Le Conseil Municipal est d'accord pour le principe, les détails étant à définir plus précisément.
- Projet de stand de tir : Présentation est faite d'un projet éventuel de stand de tir sur la commune, sur un terrain privé situé en zone agricole. L'avis du Conseil est sollicité sur l'installation d'un tel projet. Le conseil ne pouvant se prononcer sans avoir plus de détails, une réunion sera prévue avec les porteurs de projets, et un représentant de la DDTM selon disponibilité.
- Communauté de Communes : l'enveloppe intercommunale permettant de venir en aide aux entreprises en difficulté est pratiquement épuisée. Il a été décidé d'en créer une nouvelle, la contribution des communes se fera sur la base de 2€/habitant. Quant à elle, la communauté de communes abonde cette réserve d'environ 16 000€. Par ailleurs, une caisse régionale a été abondée par la communauté de communes.
- Impayés : Monsieur le Maire a reçu un locataire d'un appartement communal suite à des impayés. Une solution a été proposée, en attente d'acceptation du locataire, avant d'enclencher une procédure de recouvrement.
- Bulletin municipal : La mise en page du bulletin était réalisée jusqu'alors par Isabelle PANDELES, élue sortante. Il convient désormais de sous-traiter la conception du bulletin. Divers devis ont été demandés. La question du rythme de publication a été soulevée, ce point sera étudié en commission communication.
- ONF : le programme d'entretien 2020 des parcelles forestières soumises a été présenté.
- Présentation de la réorganisation des services communaux amorcée.
- La publicité pour les lotissements va être faite via des panneaux d'informations, dont le visuel est en finition.
- Question sur la présence de la gendarmerie sur la commune : incivilités ayant eu lieu devant l'école, en début de soirée. L'incivilité sur les voies de circulation et le non-respect du code de la route sont mentionnés.
- Dates des commissions :
  - o Personnel-affaires scolaires : le 16 juin à 20h
  - o Bâtiment-voirie : le 18 juin à 20h
  - o Communication-Associations : le 06 juillet à 20h

- Pour information : réunion de la Communauté de Communes le 25 juin à 20h30 à Castelnau-Chalosse.

La séance est levée à vingt-trois heures et cinq minutes.